

P rogramme canadien d'action pour les autochtones

Les Indiens du Canada gèrent de plus en plus leurs propres affaires. En collaboration avec le gouvernement fédéral, les Premières nations s'occupent d'une vaste gamme de questions afin d'obtenir la place qui leur revient au sein de la Confédération canadienne.

En septembre 1990, le premier ministre Brian Mulroney a annoncé le Programme d'action pour les autochtones, qui traduit clairement la détermination du gouvernement d'améliorer les perspectives d'avenir des premiers citoyens du pays sur les plans culturel, économique, juridique et social.

Les objectifs fixés dans le Programme découlent de recommandations formulées par les principaux intéressés, soit les chefs indiens eux-mêmes. Le règlement équitable et rapide des revendications territoriales, l'amélioration des conditions de vie des autochtones et leur progression vers l'autonomie gouvernementale, ainsi que la place qui leur revient dans le monde contemporain, voilà les problèmes cruciaux sur lesquels se penche le gouvernement fédéral.

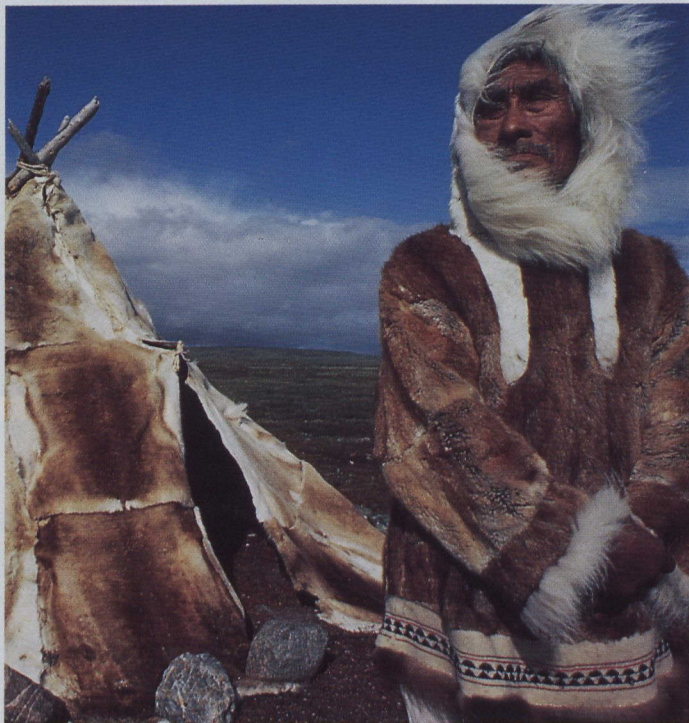
Les autochtones et la Constitution canadienne

En septembre 1991, le gouvernement canadien a présenté un vaste ensemble de propositions de réforme constitutionnelle, qui donnent aux autochtones un rôle clé dans le processus visant à bâtir l'avenir du pays. Le document en question précise également que le droit des autochtones à l'autonomie gouvernementale doit être reconnu dans la Constitution. Dans ces propositions, le gouvernement atteste concrètement l'importance des

préoccupations des premiers habitants du pays et la nécessité de les régler de toute urgence.

Des événements récents témoignent du souci qu'a le Canada d'étudier les préoccupations

avec la Couronne au début du siècle. Les négociations permettront aux bandes indiennes d'obtenir les terres qui leur avaient été promises à cette époque. Par exemple, grâce à une entente intervenue entre le gouvernement fédéral et celui



des autochtones. Une commission royale a été constituée pour étudier la situation socio-économique et culturelle de ces derniers. Elle est coprésidée par M. Georges Erasmus, ancien chef national de l'Assemblée des Premières nations, principal organisme à représenter les bandes indiennes de tout le pays.

Le règlement des revendications territoriales

Des progrès ont été réalisés au chapitre des revendications territoriales, dont certaines remontent aux traités historiques signés

Les négociations en cours permettront aux autochtones d'accroître leur autonomie.

de la Saskatchewan au sujet des droits territoriaux, on versera à 27 bandes la somme de 481 millions de dollars pour qu'elles puissent acheter les terres qui leur avaient été promises mais qu'elles n'ont jamais reçues.

Un groupe de travail a jeté les bases afin que des négociations sur les revendications territoriales globales soient amorcées entre la Colombie-Britannique, les autochtones et

le gouvernement fédéral. Ce dernier a aussi cessé de limiter le nombre de revendications globales pouvant être négociées en même temps. Leur nombre à différents stades du processus est donc passé de 6 à 26.

Le gouvernement a lancé une initiative de 355 millions de dollars pour s'occuper de revendications précises. Il a notamment créé une commission indépendante, un groupe de travail mixte formé de représentants indiens et gouvernementaux, et un processus d'examen rapide visant à régler les revendications de moins de 500 000 dollars. Il va également accepter les revendications relatives à des événements survenus avant la Confédération (1867).

Améliorer la qualité de vie

Le Premier ministre a récemment annoncé que le gouvernement augmenterait de 320 millions de dollars l'aide à l'éducation post-secondaire des Indiens et des Inuit. Ce programme, qui représente un effort important pour améliorer la situation socio-économique des autochtones et hausser leur niveau de scolarité, prévoit le versement de millions de dollars afin de garantir aux jeunes un avenir plus brillant. Au cours des 5 prochaines années, les sommes affectées totaliseront 1,18 milliard.

Dans un autre ordre d'idées, mais toujours pour améliorer la qualité de vie des Premières nations, le ministère fédéral des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) verse 275 millions de dollars pour accélérer l'approvisionnement en eau potable et l'établissement de services d'égoûts dans